



DECISION N°2023-364

Objet : Attribution du marché n°23.PA.HA.017 relatif à l'étude pré opérationnelle portant sur les adresses d'habitat privé des quartiers de la Noue, des Malassis et du Clos Français à Bagnolet et Montreuil.

LE PRESIDENT,

- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;
- Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;
- Vu** les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles la compétence en matière de politique locale de l'habitat pour l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre d'intérêt territorial ;
- Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;
- Vu** l'avis d'appel public à la concurrence transmis pour publication dans le Parisien le 27 février 2023 ;
- Vu** le dossier de consultation transmis pour publication sur le profil d'acheteur le 27 février 2023;
- Considérant** la nécessité de conclure un accord cadre relatif à l'étude pré opérationnelle portant sur les adresses d'habitat privé des quartiers de la Noue, des Malassis et du Clos Français à Bagnolet et Montreuil ;
- Considérant** que le groupement d'entreprises OZONE (mandataire) /ATELIER 11 (co-traitant) a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères définis dans les documents de la consultation ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 093-200057875-20230523-2023_364-CC

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché n°23.PA.HA.017 relatif à l'étude pré opérationnelle portant sur les adresses d'habitat privé des quartiers de la Noue, des Malassis et du Clos Français à Bagnolet et Montreuil avec le groupement d'entreprises OZONE (mandataire) /ATELIER 11 (co-traitant) dont le siège social du mandataire est situé au 67 rue Vergniaud - 75013 Paris pour un montant de commande, sur la durée totale de l'accord cadre, compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : sans minimum
- Seuil maximum :145 000 € HT

Article 2 : DE PRECISER que l'accord cadre est conclu pour une durée ferme de 12 mois à compter de sa notification

Article 3 : DE PRECISER que la dépense sera imputée au budget de l'année 2023 et suivantes.

Article 4 : D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Fait à Romainville, le

Signé électroniquement par Patrice BESSAC
Date de signature : 23/05/2023
Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publication :